

Une minorité visible : les cadres subsahariens de la BAD en Tunisie

Sylvie Mazzella

► **To cite this version:**

Sylvie Mazzella. Une minorité visible : les cadres subsahariens de la BAD en Tunisie. Noirs au Maghreb. Enjeux identitaires du rapport à l'Afrique, pp.115-138, 2012. hal-01222202

HAL Id: hal-01222202

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01222202>

Submitted on 29 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une minorité visible : les cadres subsahariens de la BAD en Tunisie

Sylvie MAZZELLA

L'article propose quelques pistes de réflexion sur le caractère singulier d'une migration qualifiée en Tunisie, celle des cadres de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis, arrivés en urgence en 2003 suite aux événements politiques survenus en Côte d'Ivoire, soit près de 1000 personnes transférées et leurs 800 enfants et personnels de maison. Leur installation, toujours actuelle, ne s'est pas déroulée sans produire des effets socio-économiques dans la société d'accueil suscitant même, dans certains cas, des tensions sociales voire racistes.

La venue de ces migrants en Tunisie est un bon terrain d'analyse, non seulement des retombées migratoires du développement de la coopération économique et scientifique réalisé ces dernières années en direction de l'Afrique, mais aussi, et surtout, de la place de l'étranger dans la société tunisienne qui tend à se modifier. Depuis une dizaine d'années, le Maghreb (avec l'Europe) se pose la question : quel est le « bon migrant venu du Sud » que nous voulons accueillir ? Un processus de classification s'est progressivement développé au sein des États du Maghreb, entre le « migrant clandestin » africain à expulser et le « bon immigré » subsaharien à attirer, entre une logique sécuritaire et une logique utilitaire.

L'analyse se base sur des résultats de recherche, issus d'enquêtes de terrain menées depuis une dizaine d'année en Tunisie et au Maghreb et revient plus précisément sur une enquête de terrain qui s'est déroulée au moment de l'installation de ces migrants à Tunis, au milieu des années 2000 ¹.

Dans un premier temps, l'article revient rapidement sur le changement de contexte migratoire du Maghreb ces quinze dernières années, il précise ensuite la politique de la Tunisie menée envers la migration subsaharienne durant les années 2000, pour terminer sur le caractère singulier de cette migration de cadres internationaux subsahariens, forcée au départ et inscrite dans un provisoire qui dure à Tunis.

1. L'enquête sur les conditions d'installation du personnel de la BAD à Tunis s'appuie principalement sur des entretiens passés auprès de ces employés de la banque, sur des observations de terrain, ainsi que sur des recherches menées dans le cadre de différents programmes auxquels j'ai contribué depuis 2000, et dont une partie des résultats est livrée dans le numéro 36 d'*Autrepart* consacré aux « Migrations entre les deux rives du Sahara » (Boubakri, Mazzella, 2005).

Le Maghreb : une destination d'arrivée pour une population subsaharienne plurielle

Le Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) reste une zone « classique » de départs vers l'Europe. Plus de quatre millions de Maghrébins vivent à l'étranger (2,5 millions de Marocains, 1,2 d'Algériens et 0,800 de Tunisiens), dont 85 % en Europe.

Mais des changements significatifs ont été enregistrés depuis les années 1990. Cette région a connu un changement de contexte migratoire, caractérisé par deux faits majeurs : le développement d'une migration irrégulière vers l'Europe de ressortissants des pays maghrébins ; le renforcement de flux de personnes en provenance d'Afrique subsaharienne transitant pour aller vers l'Italie ou empruntant d'autres routes passant par l'Égypte, la Turquie, les Balkans, ou bien s'arrêtant quelques années au Maghreb. Ces nouveaux flux migratoires entre les Suds sont constatés dans d'autres régions du monde ².

Ces migrations restent toutefois mal décomptées par la statistique officielle des pays maghrébins : soit par volonté politique délibérée comme cela a officiellement été révélé en mars 2011 par l'Institut national de la statistique en Tunisie, soit parce que les appareils statistiques existants ne permettent pas la mesure exacte des flux migratoires (entrée et sortie sur le territoire) dans cette région, ni la distinction entre ceux qui y vivent depuis longtemps et ceux qui y transitent. À défaut d'apporter des réponses précises sur le nombre de ressortissants subsahariens présents en Afrique du Nord, les observateurs de la Région laissent le champ libre à toutes formes de spéculations.

Il faut aussi noter que les ressortissants des pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et ceux d'une partie des pays d'Afrique subsaharienne entrés en Tunisie sans obligation de visa, sous le statut de touristes, ne sont pas comptés parmi les résidents étrangers.

Les enquêtes de terrain soulignent que les migrations subsahariennes en Afrique du Nord (et au Machrek) sont en augmentation depuis quinze ans (Maliens, Sénégalais, Ivoiriens, Gabonais en Tunisie et au Maroc, Maliens et Nigériens en Algérie, Sénégalais, Maliens Gambiens ou Guinéens en Mauritanie, Soudanais et Tchadiens en Lybie, Soudanais, Éthiopiens, Érythréens et Somaliens en Égypte) ³.

2. Cf. par exemple le travail de Lisa Anteby-Yemini (2009) sur les enjeux étatiques de la migration soudanaise à la frontière israélo-égyptienne.

3. Programme de recherche « Territorialités sahariennes », dans le cadre d'une Action Concertée Incitative « Espace et Territoires. Société, économie, cultures, langages, représentations » du ministère de la Recherche, sous la responsabilité d'Olivier Pliez (CNRS, CEDEJ) 2003-2006 ; programme de recherche IRMC « Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux », sous la responsabilité d'Hassan Boubakri (IRMC, Tunis), 2000-2003, Programme de recherche IRMC « Etudiants étrangers au Maghreb et dans l'espace euro-méditerranéen » sous la responsabilité de Sylvie Mazzella (2005-2009).

Ces migrations peuvent être parfois durablement installées dans le provisoire. On sait aussi que les migrants venus du Sud sont considérés depuis longtemps par certains pays du Maghreb comme une main-d'œuvre bon marché. La Libye a d'autant plus œuvré à cette dynamique d'ouverture qu'elle y a longtemps vu (à la différence du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie qui ont une réglementation du travail plus stricte envers les étrangers) une main-d'œuvre bon marché, employée à la relance de l'économie du pays. L'économie libyenne a fait régulièrement appel à des vagues de travailleurs venus d'Afrique noire (Tchadiens et Soudanais) depuis quatre décennies (Pliez, 2001).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'arrivée au Maghreb de populations migrantes venues du Sud : l'attraction d'une nouvelle Europe en 1990 qui laisse imaginer une liberté de circulation (l'idée que le Maghreb « c'est déjà l'Europe ») ; des conflits ethniques, politico-économiques, des catastrophes naturelles qui déplacent des populations au sein du continent africain ; une politique de coopération entre l'Afrique du Nord et le reste de l'Afrique encouragée ces quinze dernières années par des pays comme la Libye dans le cadre d'une politique de rapprochement avec l'Afrique (CEN-SAD) et par de nouvelles commissions comme le NEPAD (*New partneship for African Development*). Depuis 1998, des conventions telles que la convention de la communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) – organisation internationale, créée le 4 février 1998 à Tripoli à l'issue du sommet réunissant les chefs d'État de la Libye, du Mali, du Niger, du Soudan, du Tchad et regroupant 28 États africains – ont encouragé (sans toutefois y parvenir complètement) une politique à l'échelle de l'Afrique visant à « garantir à la fois la liberté de circulation des personnes et des capitaux entre États membres et la liberté de résider, de travailler, d'acquérir des biens ou de mener une activité économique dans tel ou tel État membre » (Boubakri, Mazzella, 2005, 151, note 5).

Cette question de la réglementation de la libre circulation interrégionale en Afrique est un axe prioritaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis 1979, même si cela a été remis en question en Côte d'Ivoire en 1991, au moment où le gouvernement a imposé la carte de séjour à tous les étrangers, y compris aux citoyens de la CEDEAO (Bredeloup, 1996). La CEDEAO a adopté encore récemment, le 18 janvier 2008, une « Approche commune de la CEDEAO sur la migration » qui se donne pour objectif de garantir la circulation à l'intérieur de l'espace régional, condition *sine qua non* pour favoriser le développement économique. Dans le même temps, en partenariat avec l'Union Économique Monétaire Ouest Africaine, elle propose de renforcer les contrôles sur la migration interrégionale et intercontinentale au moyen notamment d'un projet de création d'un visa biométrique unique « ECOVISA » de type Schengen pour certains pays non ressortissants de l'Afrique de l'Ouest.

Cette migration Sud-Sud peut aussi s'expliquer par une « simple » démocratisation des transports aériens et un développement des axes routiers en Afrique ces dix dernières années (Choplin, Lombard, 2010).

Au final, c'est dans l'entre-deux d'une politique sécuritaire concertée avec l'Union européenne et d'une coopération économique renforcée avec l'Afrique de l'Ouest en particulier, qu'il faut comprendre la diversité des situations sociales des ressortissants d'Afrique subsaharienne arrivés au Maghreb ces quinze dernières années.

Un des effets de cette double politique de coopération a été l'arrivée d'une migration subsaharienne plurielle en augmentation ces quinze dernières années : réfugiés, migrants aventuriers, et aussi sportifs, commerçants, étudiants de l'enseignement supérieur public et privé, diplomates, cadres internationaux (Boubakri, Mazzeffa, *op.cit.*).

Une migration subsaharienne sous contrôle en Tunisie

La Tunisie, jusqu'au récent changement politique en 2011, ne cherchait pas à médiatiser le phénomène migratoire subsaharien, à l'inverse du Maroc et de la Libye. La presse des cinq dernières années traite peu de la migration africaine clandestine dans la ville. Elle n'a pas servi de chambre d'échos. Seulement une dizaine d'articles rendent compte de leur existence au moment de naufrages survenus au large des côtes tunisiennes. La Tunisie n'a pas opté ces dernières années pour la création de camps de travail (l'autorisation de travail des étrangers est fortement réglementée) ni toléré la concentration spontanée de zones d'habitation de migrants étrangers (comme on peut le voir dans les autres villes du Maghreb en Algérie, en Libye) ou de micro espaces de transit à la périphérie des villes comme au Maroc. De ce point de vue, la formation de camps de réfugiés en 2011 dans le Sud tunisien est inédite.

La Tunisie restait donc très discrète ⁴ jusqu'à il y a peu de temps, sur la façon de traiter une pression migratoire subsaharienne, dont on sait qu'elle est en progression ces dix dernières années, d'après le recueil de données quantitatives et qualitatives de terrain auprès de diverses institutions ⁵. Les données de l'Institut national de la statistique (INS) à Tunis, restent sommaires et agrégées. Les données du recensement ou sur le nombre annuel d'entrées et de sorties de voyageurs non résidents concernant les ressortissants de l'Afrique subsaharienne ne sont pas comptabilisées par nationalités, mais seulement comprises dans la catégorie « autres nationalités ». On peut cependant estimer la présence de migrants subsahariens en Tunisie autour de 10 000 personnes en 2010.

4. On peut signaler toutefois deux événements ces dernières années qui ont été eux médiatisés et qui ont pesé dans l'évolution de la migration subsaharienne en Tunisie : l'arrivée de la Banque Africaine de développement en 2003, et la coupe d'Afrique des nations de football qui a fait « appel d'air » auprès d'un bon nombre de jeunes Africains.

5. Sources tirées d'associations d'étudiants, de données ministérielles sur les étudiants étrangers inscrits à l'université, de fichiers de la CARITAS, de données statistiques de l'OIM à Tunis, et de données statistiques de la Banque Africaine de Développement.

La Tunisie, à l'instar du Maroc, a durci sa législation sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers depuis 2003. Les contrôles policiers se sont multipliés, la législation prévoit de nouveaux passeports et documents de voyage et vise surtout à renforcer la répression des délits liés au trafic de clandestins. Son champ d'application a été étendu à toute personne ayant un rapport direct et indirect avec l'acte incriminé (Boubakri, Chekir, Ben Jemia, 2004).

La législation tunisienne en matière de séjour des étrangers, tolère le séjour des étrangers africains durant les trois mois de présence légale sans visa. Mais les Ivoiriens ou les Maliens, qui viennent par exemple sans visa comme la législation les y autorise (à la différence des Camerounais par exemple), rencontrent ensuite des difficultés. Sans inscription universitaire et sans emploi, et donc sans l'obtention de carte de séjour, ils sont poursuivis comme clandestins. Sous le Gouvernement de Zine el-Abidine Ben Ali jusqu'en 2010, les étrangers africains vivant dans les hôtels bon marché du quartier de la gare en centre ville ou dans les appartements occupés par des étudiants subsahariens étaient confrontés aux fréquents contrôles policiers (Boubakri, Mazzella, *op.cit.*).

Par ailleurs l'Union européenne joue un rôle particulièrement actif, depuis 1998, dans le processus de coopération euro-méditerranéenne du contrôle des frontières avec les pays du Maghreb. L'Italie et la France ont signé respectivement pas moins d'une trentaine d'accords de réadmission (couplés à une formation de la police des pays d'émigration, à des plans de développement et de coopération et à l'instauration de quotas de visas qui privilégient l'entrée de certaines catégories de travailleurs selon une planification annuelle) avec la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte et la Turquie.

La présence singulière des cadres internationaux de la BAD à Tunis

La délocalisation du siège de la Banque Africaine de Développement (BAD) d'Abidjan à Tunis, durant les années 2003-2004, est l'un des facteurs qui a contribué au renforcement de la présence subsaharienne en Tunisie et au développement de projets tunisiens en direction du reste de l'Afrique. Mais en quoi la venue de cette migration qualifiée est-elle singulière dans le paysage tunisien ? Et quels effets socio-économiques et culturels cette présence migratoire produit-elle ?

Ce n'est pas la première fois que l'État tunisien accueille un flux de populations étrangères cherchant refuge. La Tunisie a accueilli par le passé des réfugiés algériens et palestiniens. Les autorités tunisiennes ont accueilli plus de 200 000 réfugiés algériens qui avaient fui la guerre dans les années 1956-1957, ce qui avait conduit le président Habib Bourguiba à demander le soutien de l'HDR (créé à Tunis en 1957) pour le rapatriement de ces Algériens dès l'indépendance en 1962. De la même manière en 1982, la Tunisie accueillera

quelques milliers de réfugiés palestiniens suite à l'invasion israélienne au Liban.

Avec la venue de la BAD, la société tunisienne expérimente, pour la première fois, l'accueil d'une migration qualifiée venue du reste de l'Afrique subsaharienne. La Tunisie, pays émergent du continent africain, qui conduit par ailleurs depuis longtemps une politique active de coopération auprès des migrants qualifiés européens, se trouve en situation d'accueil de migrants qualifiés venus de pays africains économiquement plus pauvres. Le directeur tunisien des ressources humaines de la BAD, qui était en charge en 2003 de l'aide à l'installation de ces expatriés, précise :

Ils sont très visibles pour la population tunisienne peu habituée à voir une population noire et riche à la fois ⁶.

Retour sur le vécu d'une évacuation en urgence

Suite à la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire à partir de septembre 2002 ⁷, et après le déclenchement par les Nations Unies de la phase prévoyant une évacuation d'urgence du personnel vers le Sénégal et la Guinée, la BAD a décidé le 5 février 2003 son transfert en Tunisie. Toutes les activités de la BAD ont été recrées sur le site de Tunis, où 960 personnes ont été transférées, employés de toutes les nationalités africaines (dont 200 cadres ivoiriens) et leurs 800 enfants. Au moment de la délocalisation de la BAD en Tunisie, la presse tunisienne a réservé un large écho à cet événement et aux critères de choix retenus finalement par un bureau d'étude anglais. On y apprenait ainsi que la Tunisie avait été préférée à l'Afrique du Sud jugée peu sécurisée, et à l'Égypte frappée par la crise du logement.

Adiouma et Fatou, toutes deux Sénégalaises et épouses de conjoints cadres à la banque, nous confient leurs difficultés liées à cette évacuation :

J'ai vécu 12 ans à Abidjan avec mon mari et mes deux enfants. On a vécu le coup d'État c'était vraiment terrible. Les familles BAD ont été évacuées en octobre car le coup d'État a eu lieu à la mi-septembre 2002. Fin octobre, il fallait évacuer les familles soit sur Dakar soit sur Conakry. Il fallait partir, c'était 1500 familles. L'évacuation en octobre 2002 n'a concerné uniquement que les enfants et les femmes. Les époux sont restés. Et quand tu parlais il fallait partir qu'avec une seule valise. Un car faisait le ramassage et tous les jours il y avait deux vols pour ces deux destinations. Les époux ont laissé tout sur place pour la plupart, on a confié la maison à un gardien et on a tout fermé. Je n'ai pas voulu aller tout de suite à Tunis. Parce que j'avais des échos d'amis qui avaient dû mal à s'intégrer. J'ai donc préféré rester à Dakar étant donné que j'étais chez moi (je suis Sénégalaise). Je n'avais pas de problème de logement, je n'avais pas de problème d'école pour les enfants. Et puis, il y avait un gros problème au départ ici à Tunis, c'était l'école. On n'avait pas le droit d'inscrire nos enfants

6. Extrait d'entretien avec le directeur des ressources humaines de la BAD, du 13/03/2006.

7. La crise politico-militaire en Côte d'Ivoire a commencé le 19 septembre 2002 lorsque des soldats rebelles venus du Burkina Faso ont tenté de prendre le contrôle des villes d'Abidjan, de Bouaké et de Korhogo. Ils échouèrent dans leur tentative de prendre Abidjan mais parvinrent à occuper les deux autres villes. La rébellion qui prendra plus tard le nom de « Forces Nouvelles » occupa progressivement la moitié Nord du pays, le coupant ainsi en deux zones géographiques distinctes : le Sud tenu par les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FANCI) et le Nord tenu par les Forces Armées des Forces Nouvelles (FANF).

dans les écoles françaises à Tunis parce la plupart des enfants de la BAD avaient poursuivi un cursus mixte en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire un programme ivoirien francophone. Donc, à Dakar, j'ai dû aussi inscrire mes enfants dans une école française avant de venir à Tunis. Tout le monde ne pouvait pas venir sur le champ à Tunis. Je suis restée trois ans à Dakar avant de venir à Tunis en 2006.

Moi, je suis arrivée en mai 2003 à Tunis. On a quitté Abidjan en Janvier 2003. J'avais rejoint mon mari à Abidjan, mais je n'y suis restée qu'un mois. Je suis arrivée en pleine crise, en plein couvre feu. Avant ça, nous étions à Paris avec mon mari, nous y avons vécu quatre ans. Le déménagement à Abidjan s'est fait très vite, on a été évacué vers Dakar. On a passé trois mois à Dakar. Et après on est venus à Tunis. Après ce qu'on avait vécu à Abidjan, nous étions heureux de pouvoir circuler librement dans la ville. C'était un soulagement ⁸.

Une expérience migratoire mal vécue par les employés de la BAD

Depuis sa création en 1964, c'est la première fois que la banque se délocalise. De plus, pour nombre de ces migrants qualifiés internationaux, qui connaissaient déjà des pays d'Afrique subsaharienne et des pays d'Europe pour y travailler, il s'agit d'une première expérience migratoire dans un pays maghrébin et pour certains jeunes cadres ivoiriens, d'une première expérience à l'étranger.

Le ressenti d'une migration subie a été le même pour chacun d'eux, car ce départ n'a pas été choisi, d'autant qu'il s'accompagne, pour les Ivoiriens, du traumatisme d'avoir dû quitter leur pays, et pour tous, de celui de laisser leurs biens et leur famille dans la précipitation. Yediane, cadre ivoirien à la BAD témoigne de cet état d'esprit :

Ici, à la BAD, nous vivons aux rythmes des crises de la Côte d'Ivoire, dès qu'un événement survient là-bas, heureux ou malheureux, c'est l'euphorie ou alors la grande déprime. Les Ivoiriens espèrent toujours y retourner, ils ne comptent pas rester ici ⁹.

Les employés de la BAD ne savent toujours pas avec certitude aujourd'hui la date du retour. Ils s'installent dans du provisoire qui dure. Même s'ils se sentent soulagés d'être en sécurité, ils espèrent un retour comme l'explique Alhassane, cadre guinéen de la banque :

Au départ, on nous disait que c'était pour trois ans, la situation à Abidjan ne s'améliore pas, honnêtement personne ne peut vous dire à quel moment nous allons quitter Tunis. L'espoir qui fait dire qu'on va repartir un jour, c'est que dans les textes de la BAD, il est précisé que la banque doit impérativement siéger dans un pays subsaharien. Ce qui nous fait dire qu'un jour ou l'autre on va partir ¹⁰.

L'arrivée de la BAD et de ses employés, majoritairement cadres internationaux, n'est pas sans effets socio-économiques sur le sol tunisien au-delà des enjeux de programmes de développement : plus de 80 programmes de développement tunisiens ont été financés par la BAD entre la fin des années 1960 et le début des années 2000.

8. Extraits d'entretien avec Fatou et Adiouma du 1/06/2005.

9. Extrait d'entretien du 3/04/2009.

10. Extrait d'entretien du 20/11/2011.

En dehors de ces enjeux macro économiques et aussi symboliques, que représente l'arrivée d'une banque régionale prestigieuse, des changements socio-économiques plus discrets ou plus diffus s'opèrent dans la ville de Tunis. Parmi ces changements, on relève l'inflation du prix de la location des logements dans les quartiers aisés du grand Tunis (El Menzah, Ennasr, Mutuelleville, la Marsa, Gammarth). Nous constatons également depuis 2004, la création d'activités commerciales aux abords de la banque destinées à ses employés : denrées alimentaires et produits cosmétiques ont fait leur apparition dans des commerces de proximité ; des restaurants proposent des menus africains et on assiste durant la seule année 2003 à l'ouverture de cinq salons de coiffure tenus par des Guinéennes. Deux commerces d'art africain de luxe s'ouvrent à cette époque dans les nouveaux quartiers d'affaires résidentiels de la ville (les Berges du lac). Ces commerces sont autant de vecteurs favorisant la propagation d'une mode africaine dans la ville de Tunis.

En dehors du champ économique, cette population a particulièrement réinvesti le milieu local associatif. Des associations caritatives et culturelles, ainsi que des associations culturelles et des lieux de cultes (catholiques et protestants) connaissent un nouveau dynamisme grâce à leur participation active.

L'association « Famille de la BAD » qui vivait en Côte d'Ivoire connaît aussi un nouvel élan. Il s'agit d'une association des épouses des employés de la banque qui se regroupent chaque mois pour se rencontrer et pour organiser des manifestations (excursions, arbre de Noël...) ou des collectes d'argent en vue d'aider des compatriotes expatriés en difficulté. Cette association joue un nouveau rôle d'instance d'accueil et d'entraide communautaire en situation de migration.

Un changement dans leur rapport avec le personnel domestique immigré

D'une autre manière, la migration sur le sol tunisien a eu pour conséquence de modifier les relations employeur/employé entre, d'un côté les cadres de la BAD (majoritairement Ivoiriens et Sénégalais), et de l'autre, leur personnel de maison (Burkinabé et Maliens).

Le gouvernement a accepté la venue d'un personnel de maison étranger et l'obtention de titres de séjour, à la condition qu'il soit déclaré, immatriculé et sous la responsabilité de leurs employeurs. Fatou précise lors de l'entretien :

La femme de ménage d'une amie était partie chez un Tunisien qu'elle avait rencontré au marché. Mais après mon amie est allée voir la police, et elle n'a plus eu droit à sa carte de séjour et a été renvoyée dans son pays, parce que les personnes qu'on fait venir sont sous notre responsabilité. Dès qu'il y a un problème il faut le signaler.

Certains de ces employés se sentant isolés dans un pays étranger (sans famille et amis) ont demandé à repartir chez eux. C'est ce que nous confirme Yediane :

J'ai fait venir quelqu'un qui est resté deux mois mais elle s'ennuyait. Elle ne voyait pas sa famille, son mari, ses amis. Elle est repartie... Les femmes employées se sont senties très

isolées les premiers temps à Tunis. Elles sortent peu excepté pour aller au marché et à l'église le dimanche.

Le personnel domestique des cadres internationaux de la BAD a cependant pu accéder à certains droits sociaux dans la société tunisienne qu'ils n'avaient pas en Côte d'Ivoire. Certains ont vu leur salaire revalorisé à partir de la signature du contrat de travail, d'autres ont dénoncé – forts du soutien d'associations caritatives en Tunisie –, des conditions difficiles de vie et de travail chez leurs employeurs (dépassement des horaires de travail, actes de malveillance, mauvaises conditions de logement) ou des licenciements abusifs.

Une image dévalorisée d'eux-mêmes dans la migration

À la différence du migrant qualifié européen qui suscite généralement une image valorisée, cette migration qualifiée est confrontée à une image dévalorisée d'elle-même dans le pays d'accueil. Avant même de venir en Tunisie, ces migrants qualifiés pensaient *a priori* que les Tunisiens étaient racistes envers les Noirs. Et cela a sans doute joué dans la manière de vivre leur installation.

Fatou, d'origine sénégalaise, confie :

Ce qui a été difficile au début c'est la manière dont on était regardés. On se sentait quand même observés, comme un objet de curiosité. C'est ce qui nous choquait un peu. Les Tunisiens n'avaient pas l'habitude. On est arrivés tous apparemment en même temps. Alors je ne sais pas pourquoi j'étais un objet de curiosité, si c'était parce que j'étais Noire, si c'était le fait qu'il y ait beaucoup de Noirs ou beaucoup d'étranger. Je n'ai pas parlé avec des Tunisiens pour savoir, donc après c'est du ressentiment... Ce sont des suppositions. Personnellement j'ai décidé de faire avec. J'ai décidé de m'intégrer, j'ai décidé que je ne savais pas pour combien de temps j'étais là mais que j'allais en profiter. Autour de moi, j'ai décidé de faire connaissance avec les voisins de ma résidence. On est dans une résidence à El Nasr avec huit villas. Avec les voisins, j'ai sympathisé avec un peu tout le monde. Les voisins m'ont aidée à découvrir les marchés, les boutiques ; quand je voulais faire quelque chose, j'étais accompagnée. Donc ça s'est bien passé sur ce plan là.

Mais bon... Quand tu arrives dans un pays et qu'on te dit, attention les Maghrébins sont racistes... Moi je me suis dit, je suis là pour un travail, je fais ce que j'ai à faire. D'autres arrivent sur la défensive, prêts à se battre. Il y a deux comportements possibles, soit tu fais avec, moi c'est ce que je fais. Ceux qui m'agressent soit je réponds quand je peux, soit je laisse passer sans généraliser. Tous les Tunisiens ne sont pas comme ça. Mais il y a des situations où c'est insupportable, quelque fois tu vas au restaurant on tarde à te servir ou on ne veut pas te servir. Souvent au marché, en centre-ville, en voiture, on t'appelle négresse. Il nous appelle « carla » ou « carloucha » ou « guila guila », ça veut dire le singe. Ou alors tu vas à la piscine et tout le monde sort et on te laisse dedans. Là c'est trop, là, tu réagis. Sinon au quotidien tu laisses... avec le temps cela s'est quand même amélioré.

Son amie sénégalaise renchérit :

On est toujours obligés de réagir. Un exemple très banal, avant-hier mon fils est allé à la piscine et dans les vestiaires il y a une bande de Tunisiens qui sont rentrés. Lui aussi voulait rentrer. Et on lui a dit non, il doit attendre que tout le monde sorte ! C'est des choses qu'on vit tous les jours et honnêtement, ce n'est pas facile surtout quand cela touche nos enfants.

Le sentiment de vivre un déclassement social

C'est aussi une population d'élite qui a perdu une forme de prestige et de niveau de vie dans la migration au Maghreb, avec une relative baisse de son pouvoir d'achat. Le fait que les conjoints des employés de la BAD ne puissent pas travailler, comme le stipule la législation tunisienne qui interdit le travail aux étrangers, a mis en difficulté certaines familles de la BAD. Il y a eu quelques départs, comme le souligne le directeur des ressources humaines de la banque, dus à cette hausse du niveau de vie à Tunis. Le pouvoir d'achat n'est pas le même qu'en Côte d'Ivoire et ces migrants ne s'y attendaient pas comme le souligne Yediane :

Avec 1500 dinars vous êtes riche en Côte d'Ivoire, vous pouvez vous payer une maison avec des domestiques, alors qu'ici une fois le loyer payé vous avez juste de quoi vivre dans le mois.

Cette baisse de niveau de vie est cependant relative puisque, en Tunisie, ces employés de la banque restent, pour plus de la moitié d'entre eux, des cadres internationaux habitant des quartiers aisés et inscrivant leurs enfants dans les écoles payantes françaises et américaines, aidés financièrement en cela par la BAD.

Conclusion

Ces quelques pistes de réflexion ont cherché à souligner des mécanismes sociaux de déclassement et de reclassement de la migration qualifiée subsaharienne au Maghreb qu'il reste à approfondir.

Cette migration est un exemple singulier dans le champ de la mobilité des cadres internationaux : il ne s'agit ni de fuite de cerveaux, ni d'expatriation dans le cadre de la coopération classique d'une immigration choisie entre deux États, mais d'un cas de migration qualifiée Sud-Sud contrainte au départ et dans l'incertitude du retour.

Il reste que, la présence de cette migration qualifiée des cadres de la BAD depuis 2003, et plus largement d'étudiants africains de plus en plus nombreux en Tunisie depuis dix ans (Mazzella, 2009), produit des changements sociaux, économiques et politiques. Elle contribue à renforcer la place de la Tunisie dans l'espace africain et à modifier profondément la place et les représentations sociales de l'Afrique dans la société tunisienne.

Bibliographie

ANTEBY-YEMINI Lisa, 2009, « Migrations africaines et nouveaux enjeux de la frontière israélo-égyptienne », *Cultures et Conflits*, n° 72, 75-97.

- BOUBAKRI Hassan, MAZZELLA Sylvie, 2005, « La Tunisie entre transit et immigration. Politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », *Autrepart*, n° 36, 149-166.
- BOUBAKRI Hassan, CHEKIR Hafidha, BEN JEMIA Monia, 2004, « Les migrants et leurs droits en Tunisie », in Kh. Elmadmad (dir.), *Les migrants et leurs droits au Maghreb avec une référence spéciale à la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants, Rapport par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit des migrants*, Tunis, UNESCO, 109-135.
- BREDELOUP Sylvie, 1996, « Les Sénégalais de Côte d'Ivoire face aux redéfinitions de l'ivoirité », *Etudes et migrations/Studi emigrazione*, vol. XXXIII, n° 121, 2-23.
- BREDELOUP Sylvie, PLIEZ Olivier (dir.), 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, n° 36.
- CHOPLIN Armelle, LOMBARD Jérôme, 2010, « "Suivre la route". Mobilités et échanges entre Mali, Mauritanie, Sénégal », *Echogeo*, n° 14, 20-39.
- GOLDSCHMIDT Eric, 2002, « Migrants congolais en route vers l'Europe », *Les Temps modernes*, n° 620-621, 208-239.
- MAZZELLA Sylvie (dir.), 2009, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala-IRMC.
- PALMISANO Luca, PELLICANI Michela Camilla, 2002, « Les migrations élitaires en Tunisie, ou la mobilité Sud-Sud », *Statistica*, anno LXII, n° 3, 553-569.
- PLIEZ Olivier, 2001, « Le Sahara libyen dans les nouvelles configurations migratoires », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 16, n° 3, 165-179.